

Service pastoral offert par l'Église à l'occasion d'un décès



Au bureau de la paroisse

- Rencontre des personnes endeuillées;
- Préparation de la célébration;
- Accompagnement du deuil;
- Acquiescement des frais de la célébration.

À l'église

- Funérailles avec eucharistie
- Funérailles sans eucharistie (liturgie de la Parole);
- Messe commémorative.

Au salon funéraire ou dans une chapelle de cimetière

- Prière avec les proches;
- Funérailles sans eucharistie (liturgie de la Parole).

Au cimetière, au mausolée ou au columbarium

- Une dernière prière.

À l'occasion d'un décès, veuillez communiquer avec votre paroisse pour préparer la célébration.

Avez-vous pensé à inscrire dans votre testament votre volonté d'avoir des funérailles célébrées selon les rites de l'Église catholique et de faire célébrer des messes à votre intention?

Pour plus de renseignements, communiquez avec la paroisse :

INSCRIRE ICI LES
COORDONNÉES
DE LA PAROISSE

La célébration chrétienne des funérailles

dans les paroisses
du diocèse de Rimouski

Ce feuillet a été produit par le diocèse de Rimouski

Tél. : (418) 723-3320 - Téléc. : (418) 722-8978
Courriel : diocriki@globetrotter.net
Site Internet : <http://www.diocèsesrimouski.com>

La célébration chrétienne des funérailles

dans les paroisses
du diocèse de
Rimouski



*Pour tous ceux qui croient
en toi, Seigneur, la vie
n'est pas détruite, elle est
transformée
(Préface des défunts 1)*

La célébration chrétienne des funérailles

L'Église est une grande famille et, lors du décès d'un de ses membres, elle tient à prier pour lui ainsi qu'à soutenir et à accompagner les personnes touchées par le deuil. La foi chrétienne affirme que la mort n'est pas la fin de tout. La célébration des funérailles célèbre la résurrection du Christ qui est passage de la mort à la Vie. Elle vient dire à tous les baptisés qu'à sa suite, ils sont appelés à vivre une vie nouvelle en Dieu. Cette espérance inspire les prières entourant la mort d'un être cher.

Le lieu des funérailles

Le lieu habituel pour la célébration des funérailles est l'église où se rassemblent traditionnellement les croyantes et les croyants. Dès son baptême, la personne défunte y a été accueillie. Mais, pour diverses raisons, il arrive que la personne décédée ou sa famille désire une célébration catholique en dehors de l'église. La célébration des funérailles dans un salon funéraire ou une chapelle de cimetière est alors permise. Au moment du décès d'une personne qui aura choisi cette option, la famille ou la direction de la maison funéraire est invitée à communiquer d'abord avec la paroisse où résidait la personne défunte*, afin que le personnel de cette paroisse puisse s'occuper de la préparation et de la présidence de la célébration.

* Ce peut être aussi la paroisse où réside sa famille ou bien celle où se situe la maison funéraire.

Une célébration vécue en Église pour...

- ~ accueillir la famille, les proches, les amis, les membres de la communauté et partager ensemble l'espérance en la résurrection;
- ~ prier pour la personne défunte et ses proches;
- ~ écouter la Parole de Dieu et éventuellement célébrer l'eucharistie (la messe);
- ~ rendre grâce pour la vie donnée, pour ce qu'a été la personne défunte, pour tout ce qui a été vécu de beau et de bon avec elle.

À l'église

La célébration des funérailles se vit par :

- ~ l'accueil de la communauté chrétienne;
- ~ la proclamation de la Parole de Dieu dans le cadre d'une célébration eucharistique ou d'une liturgie de la Parole*;
- ~ le rite du dernier adieu;
- ~ la signature des registres de la paroisse.

En dehors de l'église**

La célébration des funérailles se vit par :

- ~ le rite d'accueil;
- ~ la proclamation de la Parole de Dieu;
- ~ des prières de louange, d'action de grâce et de demande;
- ~ le rite du dernier adieu;
- ~ la signature des registres de la paroisse.

Le tarif

Le tarif pour la célébration des funérailles est fixé par le diocèse. Ce tarif demeure le même, que la célébration ait lieu à l'église ou en dehors de l'église.

* À l'église, les funérailles avec eucharistie sont présidées par un prêtre. Lorsqu'il n'y a pas d'eucharistie, elles peuvent être présidées par un prêtre, un diacre, une ou un laïque mandaté par l'évêque.

** Il n'y a pas de messe célébrée en ces lieux. Cette célébration peut être présidée par un prêtre, un diacre, une ou un laïque désigné par sa paroisse.

La célébration en présence du corps ou des cendres

Comme le tombeau était proche, c'est là qu'ils déposèrent Jésus.
(Jn 19, 42)

En souvenir de Jésus qui fut mis au tombeau, l'Église accorde sa préférence à la coutume d'ensevelir le corps du défunt. La forme privilégiée par l'Église est la célébration des funérailles en présence du corps. Il est aussi possible de célébrer les funérailles en présence des cendres.

La disposition du corps et des cendres

Quel pourrait être le lieu de mon repos?
(Is 66, 1)



À chaque étape de sa vie de foi, la personne croyante est accueillie en un lieu particulier. Dans le baptistère au début de sa vie chrétienne, dans l'église toute sa vie durant, au cimetière à la fin de sa vie terrestre. Pour l'Église, le lieu approprié pour l'inhumation du corps ou des cendres est le cimetière, le mausolée ou le columbarium. En ces endroits, qui ont un caractère permanent, on pourra faire mémoire de la personne défunte.

Pour cette raison, on évitera de garder les cendres à la maison, de les déposer dans le jardin domestique, de les disperser dans les champs, les bois, du haut des airs ou de les immerger.